



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE BREBIERES**

**SEANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-sept heures quarante-cinq minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du vingt-sept juin deux mil vingt-trois.

**PRESENTS** : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme MARTEAU Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, M. DEGELDER Mickaël, Mme LIENARD Eva, Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme LOYEZ Cécile.

**ABSENTE REPRESENTEE :**

Mme DUQUENNE Thérèse

donne pouvoir à M. DELEBARRE Alain

**ABSENTE EXCUSEE :**

MME MOLARD Caroline - arrivée à 18h03 (au cours du point n° 3)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MARTEAU Marina

**Membres en exercice** : 15

**Présents** : 13

**Quorum** : 7

**Votants** : 14

- **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h49.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023.

**FINANCES**

- 1- Demande de signature d'une convention à intervenir entre la Commune de BREBIERES et TOTEM FRANCE
- 2- Demande de versement des bons alimentaires – Révision des montants

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

Observations

Appel

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023**

Avez-vous des questions particulières ?

Silence.

Signature du procès-verbal par Monsieur le Président et Madame MARTEAU, secrétaire de séance.

### FINANCES

#### 1. Demande de signature d'une convention à intervenir entre la Commune de BREBIERES et TOTEM FRANCE

Le CCAS a signé en 2012, une convention avec ORANGE (aujourd'hui Totem) pour l'occupation de la parcelle ZB 87, située Chemin des Plus Malade, afin d'accueillir une antenne sur une surface de 35 m<sup>2</sup>.

J'ai été contacté par Eiffage Energie Système pour l'accueil de Free Mobile sur le pylône existant.

Ceci consiste en l'ajout d'équipements antennaires de FREE MOBILE. A cet effet, il sera nécessaire de renforcer le massif béton sur 1 m de côté sur les 2 côtés adjacents.

Une redevance annuelle de 4 000 € avec une indexation à 2% sera versée par TOTEM pour l'ensemble de la zone technique Free Mobile + Totem (Orange) ainsi que le renfort massif. Aujourd'hui la redevance annuelle est de 2 929.15 €.

La convention aura une durée de 12 ans.

**Monsieur le Président** : Est-ce que vous avez des questions ?

**A. DELEBARRE** : Est-ce que le terrain est cultivé ?

**Monsieur le Président** : Non, c'est un terrain qui appartient au CCAS de petite surface, il n'y a pas de culture.

C'est un petit terrain qui nous appartient et qui permet de le rentabiliser par la pose de ce type d'antenne.

On a ce site qui rapporte 2 929.15 € et une deuxième antenne qui nous rapporte un peu plus de 4 000 € par Bouygues.

Sur ce site, comme il a été demandé la mise en place d'un équipement supplémentaire pour FREE MOBILE, on a donc demandé une revalorisation de la redevance et de passer de 2 929.15 € à 4 000 €, cela permet de gagner 1 000 € par an avec une indexation sur 12 ans puisque la convention est actée pour 12 ans.

Il était important que l'on se réunisse assez rapidement puisqu'ils peuvent commencer les travaux que si nous leur donnons notre accord, évidemment. On ne percevra cette redevance qu'une fois les travaux terminés.

Le but est que cela aille le plus vite possible pour pouvoir faire en sorte que l'argent rentre rapidement. Je me doute bien que vous vous demandez pourquoi on fait cela au mois de juillet alors que l'on aurait pu attendre septembre. Le but est que la décision du CCAS soit entérinée et qu'elle leur soit transmise de façon à ce qu'ils puissent commencer les travaux le plus rapidement possible.

Est-ce que vous avez d'autres questions sur ce point ?

**JP MOREAU** : Plus vite on aura des rentrées d'argent mieux ce sera.

**Monsieur le Président** : Oui, c'est tout aussi bien.

**JP MOREAU** : On peut gagner 3 mois.

**Monsieur le Président :** On va gagner 3 mois, ce ne sera pas stratosphérique, ce sera déjà ça de rentré.

S'il n'y a plus de question, nous allons passer au vote.  
Qui est contre, qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## **2. Demande de versement des bons alimentaires – révision des montants**

Le CCAS verse depuis maintes années maintenant des bons alimentaires aux brebiérois en difficulté, sous conditions de ressources pour les périodes d'octobre à décembre et d'avril à juillet donc 7 mois sur 12.

Sachant que la dernière révision date de 2019, je vous propose de revoir les montants des bons en les augmentant de 10 %, arrondi à l'euro supérieur.

Je vous rappelle les montants actuels pour les périodes d'octobre à décembre 2022 et d'avril à juillet 2023 :

- 30.00 € pour 1 personne
- 42.00 € pour 2 personnes
- 54.00 € pour 3 personnes
- 66.00 € pour 4 personnes
- 78.00 € pour 5 personnes
- 90.00 € pour 6 personnes
- 6.00 € par personne supplémentaire

Et je vous propose les montants suivants :

- 33.00 € pour 1 personne
- 47.00 € pour 2 personnes
- 60.00 € pour 3 personnes
- 73.00 € pour 4 personnes
- 86.00 € pour 5 personnes
- 99.00 € pour 6 personnes
- 7.00 € par personne supplémentaire

**Monsieur le Président :** Avez-vous des remarques ?

**JP MOREAU :** Cela représente combien de personnes ?

**Monsieur le Président :** On compte par famille et cela représente une vingtaine de familles.

**C. LIBERAL :** Comment l'aide est-elle versée ?

**Monsieur le Président :** Tous les mois, il y a un bon qui leur est donné, 7 mois sur 12, pour les périodes citées d'octobre à décembre et d'avril à juillet.

L'année dernière, cela concernait 18 familles, pour être précis. Ce n'est pas énormément de familles mais comme le prix des produits alimentaires a flambé et que tout coûte plus cher, c'est quand même logique qu'on augmente les bons. Cela n'a pas été augmenté depuis 3 – 4 ans. En 2019, cela n'avait pas augmenté depuis un bon moment et l'augmentation faite était de 9 %. C'est une question de suivre l'évolution des prix.

On en rediscutera l'année prochaine en fonction des taux d'inflation et on verra s'il faut les réaugmenter.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou d'autres remarques ?

**JP MOREAU :** Où les bons sont-ils utilisables ?



**Monsieur le Président** : Deux enseignes les acceptent, ALDI et l'Epices-Riz-Solidaire.

**PJ MOREAU** : C'est quand-même intéressant pour eux, puisqu'à l'Epices-Riz-Solidaire, même si on ne trouve pas tout, on trouve suffisamment de choses.

**Monsieur le Président** : Ce n'est pas négligeable, si on prend une famille moyenne de 4 personnes, cela fait un bon de 73 € par mois, sur 7 mois cela fait une aide alimentaire d'un peu plus de 500 €, ce n'est pas rien pour une famille.

ALDI, ce n'est pas cher et à l'Epices-Riz-Solidaire les prix sont 4 fois moins cher.

**A. DELEBARRE** : Il y a un travail de fait à l'Epices-Riz-Solidaire, puisque lorsque je l'ai visité, j'ai constaté que le personnel incite à prendre des produits frais.

**Monsieur le Président** : C'est l'avantage de l'Epices-Riz-Solidaire.

Je sollicite votre autorisation pour la révision des montants et la reconduction de ces bons.

On va passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**E. LIENARD** : Vous deviez vous renseigner sur ce que l'on pouvait faire avec l'investissement ?

**Monsieur le Président** : Mme LEVEQUE a interrogé la DGFIP, la trésorerie, sur ce que l'on peut faire pour l'investissement du CCAS. Je vous rappelle que nous avons 80 000 – 90 000 € d'investissement qui « végètent ».

On a 2 possibilités :

- Soit investir dans l'immobilier, acheter un appartement ou une petite maison,
- Soit mettre l'argent sur un compte à terme, c'est-à-dire comme un livret. L'avantage de ce compte à terme est qu'il est aujourd'hui à 3.36 % sur 1 an. Alors, on peut placer pour 1 mois, 6 mois, 3 mois, la période que l'on veut, ça peut être intéressant.

Il faudra le voter ensemble mais je pense que c'est quelque chose que l'on pourra soumettre à la prochain réunion du CCAS, parce qu'en attendant d'investir, cela peut nous rapporter.

Le calcul est simple, si on place 80 000 € sur 1 an, à un taux de 3.36 %, cela nous rapporterait 2 500 € à l'année et cela nous permettrait de financer autre chose.

C'est donc 2 500 € + 1 100 € des antennes, cela fait 3 600 € en plus pour financer autre chose et/ou augmenter les bons alimentaires ou autres, cela fait des rentrées financières.

Je pense que l'on pourra proposer cela à la prochaine réunion, je voulais que l'on en parle ensemble avant.

Ce genre de placement n'a pas toujours été possible.

Il y a certaines conditions ; il faut que l'argent placé provienne notamment d'une vente d'un bien immobilier. Cela nous concerne, puisque les fonds proviennent d'une vente de terrain, ce qui remplit les critères de placement sur un compte à terme.

D'autant plus, que l'on peut retirer l'argent quand on veut, en fonction de la durée que l'on a défini à terme, 1 mois, 2 mois, 6 mois, sans difficulté et les taux sont assez stables en fonction du nombre de mois, si on place sur 6 mois le taux nominal est de 3.22 % et à 12 mois, il est de 3.31 % et sur 3 mois le taux est à 3.15 %.

Il faut voir ce qui est le plus intéressant pour la durée de placement.

*18h03, arrivée de Mme Caroline MOLARD*

**Monsieur le Président** : Je ne sais plus combien il y a sur la ligne ?

**M. LEVEQUE** : Il y a 86 000 €.

**Monsieur le Président** : Donc on peut très bien faire un placement tous les 3 mois et prendre une décision pour placer cela avant d'investir.

Après avec les taux qui sont fournis, si cela nous rapporte 2 500 – 2 600 à l'année, ce n'est pas inintéressant parce que si on achète un appartement ou autre, on va le louer 400 – 500 € par mois, ça va nous rapporter 5 000 € l'année alors c'est plus mais il va falloir le gérer, l'entretenir et avec tous les faux-frais ou il va falloir déléguer la gestion de celui-ci, cela ne va pas nous rapporter tellement plus que le placement sur un compte à terme où là il n'y a strictement rien à faire.

Je vous le proposerai au prochain CCAS pour que vous me donniez l'autorisation d'ouvrir un compte à terme pour 3 – 6 mois, on déterminera cela ensemble pour que cela puisse au moins faire fructifier un peu l'argent.

**PJ MOREAU** : On ne pouvait l'ajouter à l'ordre du jour de cette réunion, en début de séance, pour que ce soit acté ?

**Monsieur le Président** : Cela me paraissait logique que l'on en discute ensemble avant, plutôt que de vous mettre devant le fait accompli et vous dire, on a décidé de placer l'argent sur un compte à terme, d'ailleurs, on a eu la réponse récemment.

Je comprends qu'en faisant une réunion en septembre prochain, on perd 2 mois, on va perdre 400 €, je l'entends bien mais c'est une question de respect de l'assemblée et d'avoir l'avis de tout le monde et on peut en discuter. Je ne sais pas s'il y a des personnes qui sont opposées et qui souhaitent faire autre chose. Cela peut être une première solution avant de trouver une solution autre.

Avant, cela ne se faisait pas et il faut certains critères et on a l'avantage de rentrer dans ces critères-là, notamment que l'argent provienne de la cession d'un bien immobilier.

**C. DEVOS** : Si vous dites 6 mois et que dans 6 mois, il n'y a pas de décision, on peut reconduire ?

**Monsieur le Président** : Oui, le but de la décision que l'on prendra est que vous me donniez l'autorisation de renouveler tant que l'on n'a pas trouvé de solution, on ne va pas se réunir tous les 3 mois pour dire on remet la somme en placement. On va éviter de perdre du temps.

**JP MOREAU** : On peut par exemple, mettre 37 000 € sur 6 mois et les autres 40 000 € sur 1 an.

**Monsieur le Président** : Non, mais tout est possible, en sachant que l'on peut partir sur une période de 6 mois et que le taux nominal de 6 mois est très proche de celui de 12 mois donc on ne va pas perdre beaucoup.

**E. LIENARD** : Les taux, actuellement, pour l'immobilier, sont assez élevés en ce moment mais c'est un achat directement donc pas d'emprunt.

**Monsieur le Président** : On a l'avantage que les taux d'intérêt augmentent et que les taux nominaux suivent généralement cette tendance.

L'inflation fait que les taux augmentent et comme les taux d'emprunt augmentent ça suit. Donc c'est plus faible que l'inflation bien évidemment, on perd de l'argent mais on en perd moins.

Mais si l'inflation augmente, si les taux d'intérêt augmentent, pour emprunter sur 20 ans, on est quand-même sur des taux à 4 - 5 % mécaniquement, les taux nominaux vont augmenter et c'est le moment d'en profiter. Si on avait une inflation à 2 % et les taux à 1 %, on ferait un placement sur un CAT à 1 %.

C'est intéressant de le faire et peut-être de s'engager pour 12 mois.

**JP MOREAU** : Une dame a fait don de son héritage à une commune. Oui, puisque sans héritier tout est récupéré par l'Etat donc des gens font des dons à des associations. Cela peut être des associations caritatives, des CCAS comme nous. C'est vrai que cela peut arriver.

**A. DELEBARRE** : Il y en a régulièrement des gens qui font des dons à des associations, des mairies, des choses comme ça mais avec un but bien précis pour construire un tas de choses.

**Monsieur le Président** : Donc on pourra effectivement proposer lors du prochain CCAS le placement sur un compte à terme. Je ne sais pas si on peut dépasser les 12 mois ?

**M. LEVEQUE** : Non, c'est 12 mois.

**Monsieur le Président** : D'accord.

**JP MOREAU** : Ce n'est pas comme pour les particuliers, 24 ou 36 mois.

**Monsieur le Président** : Pour un particulier, c'est lui qui choisit.

Là, c'est déjà bien que l'on puisse faire de l'argent avec de l'argent public même si c'est très encadré, je pense qu'il faut profiter de l'occasion de cette possibilité qui n'existait pas avant.

Est-ce que vous avez d'autres questions, d'autres remarques ?

**A. DELEBARRE** : Je peux faire un point sur « Aidons-nous ».

**Monsieur le Président** : Alors c'est une association mais ce n'est pas dans le cadre du CCAS.

**A. DELEBARRE** : Très bien.

**JP MOREAU** : Dans le cadre du CCAS, l'année dernière j'avais émis la possibilité d'avoir le choix, dans les colis de Noël, de 3 types de bouteille de vin dans le cahier des charges. Je pousse ma réflexion et je fais la proposition suivante d'augmenter le prix du colis et de le donner à ceux qui n'ont pas été au repas, comme cela été fait avant.

**Monsieur le Président** : Je trouve que le colis est déjà bien garni par rapport aux autres communes. Je donne mon avis, on est là pour en discuter.

Après le tarif monte vite, si on rajoute une bouteille de vin en plus, cela fait 3 – 4 € en plus même s'il y a un choix. 3 – 4 € en plus, c'est plus de 1 000 colis qui sont distribués alors si on augmente d'1€, c'est 1 000 € de plus, 2 € c'est 2 000 €.

**JP MOREAU** : Donc 3 bouteilles mais au même prix.

**Monsieur le Président** : On aura donc 3 petites bouteilles et non des grandes.

**JP MOREAU** : Oui.

**Monsieur le Président** : Donc une quantité moindre.

**JP MOREAU** : Donc la possibilité du choix dans le cahier des charges.

**Monsieur le Président** : Ils le font déjà car dans le cahier des charges, on ne leur demande pas systématiquement une bouteille de vin blanc et une bouteille de vin rouge, il doit y avoir une bouteille pour l'entrée et une bouteille pour le plat principal et le dessert. Et systématiquement, on se retrouve avec un vin blanc et un vin rouge, parce que le vin blanc est un peu plus festif que le rosé et les bulles cela coûtent beaucoup plus cher. Si on met des bulles pour Noël, c'est compliqué de mettre un simple petit crémant dans une demi-bouteille. Après on est, au niveau des colis, une des communes qui dépensent le plus avec un tarif de 20 € et le repas des aînés qui a lieu au mois d'octobre coûte entre 27 et 28 € par repas. Avec le service et sans le groupe de musique, on doit être à 29.30 €.

**E. LIENARD** : Par contre, les personnes âgées, gravement malade, qui ne peuvent pas se déplacer, aujourd'hui il n'y a rien qui est fait pour elles ? Par exemple, un plateau repas qui serait déposé au domicile. Je sais bien que c'est une organisation complexe.

**Monsieur le Président** : Pour le repas de Noël, vous voulez dire ?

**E. LIENARD** : Non, pour le repas des aînés.

**Monsieur le Président** : Alors, non pas pour le repas des aînés. Par contre, ceux qui bénéficient de la livraison des repas à domicile, ont un repas très amélioré à Noël qui leur est livré le jour de Noël mais on n'a pas de livraison du repas des aînés pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.



**JP MOREAU** : C'est dommage, puisque certaines personnes voudraient venir mais ne peuvent pas.

**Monsieur le Président** : On le sait, Mme MARTEAU peut en témoigner, on est allé chercher des personnes à leur domicile et on les a ramenés en fin de repas. Après, c'est compliqué de faire plus.

**E. LIENARD** : Il ne doit pas y avoir énormément de personnes handicapées.

**Monsieur le Président** : Non bien sûr.

**E. LIENARD** : C'est une réflexion à avoir.

**Monsieur le Président** : Il faudrait définir des critères.

**JP MOREAU** : Voilà, il faut prendre en compte les personnes inscrites mais qui ne peuvent pas venir à la suite d'une hospitalisation et toutes les personnes qui ont des difficultés pour se mouvoir, il n'y en a pas des centaines à Brebières, une dizaine.

**Monsieur le Président** : Des difficultés pour se mouvoir, il y a toutes les personnes qui ont plus de 90 ans, il y en a plus d'une dizaine, qui ont le colis de Noël et qui ne viennent pas au repas. Le but du repas est aussi d'échanger avec d'autres personnes et de pouvoir profiter de la musique, c'est un aspect convivial. Ce serait donné un colis de Noël et un colis des aînés pour les personnes handicapées, on peut y penser mais ceci a un coût.

**JP MOREAU** : C'est une idée qui peut faire son chemin. Après, si on veut mettre un peu plus de chose dans le colis, on achète tout en bocal et on fait les colis nous-même et là, il y en a beaucoup plus. Ça se fait dans certaines communes.

**Monsieur le Président** : Je ne suis pas sûr qu'on en ait beaucoup et qu'on en ait pour moins cher. On fait environ 1050 colis.

**JP MOREAU** : C'est une idée comme une autre.

**Monsieur le Président** : Je comprends, honnêtement, il y a très peu de communes de la taille comme la nôtre qui le font. Ce sont souvent des petits villages qui le font, où il y a une dizaine de personnes âgées, c'est déjà moins compliqué. Regardez le temps que l'on passe pour la distribution des colis, toute une matinée à 30 – 35 personnes. Là, si on fait les colis, on va passer pas loin de 2 jours et cela ne sera pas aussi bien présenté. Il faut de l'espace de stockage.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres réflexions ?

Silence.

La séance est levée à 18h28.

Fait à BREBIERES, le 24 octobre 2023.

**Lionel DAVID,**  
Président du CCAS.

**Marina MARTEAU,**  
Secrétaire de séance.



Publié le 26/10/2023  
Affiché le 26/10/2026